



Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

**Gymnase Pour Adultes
GyPAd**

Avenue des Désertes 29
1009 **PULLY**

COURS PRÉPARATOIRES

À L'ÉCOLE DE MATURITÉ POUR ADULTES
À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE POUR ADULTES
À L'ADMISSION EN CLASSE DE MATURITÉ
PROFESSIONNELLE POST-CFC

**Brochure d'information
septembre 2020**

...

Cette édition annule et remplace
toutes les précédentes

SOMMAIRE

	page
1. GÉNÉRALITÉS	
1.1. Introduction	1
1.2. Organisation	1
1.3. Condition générale d'admission	2
1.4. Procédure d'inscription	2
1.5. Taxe d'inscription et écolage annuels	2
1.6. Bourses d'études	3
1.7. Assurances	3
1.8. Renseignements	3
2. COURS PRÉPARATOIRES	
2.1. Objectif et durée	4
2.2. Admission	4
2.3. Validation des acquis et dispenses de cours	6
2.4. Grille horaire et évaluation	5
2.5. Conditions de réussite	6
2.6. Attestation	7
2.7. Programme des cours	7

**La désignation des fonctions, des professions et des titres
s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes**

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Introduction

Une formation en École de culture générale pour adultes (ECGA), option communication et information, option socio-pédagogique et option santé, est proposée dans le canton de Vaud par le Gymnase Pour Adultes (GyPAd). L'École de culture générale pour adultes permet de préparer un *Certificat de culture générale, domaine communication et information, domaines social et pédagogie* ou *domaine santé*, en parallèle à une activité professionnelle exercée à temps partiel.

Le Gymnase offre également depuis la rentrée d'août 2020 une formation en École de maturité pour adultes (EMA) qui conduit au Certificat de maturité gymnasiale ouvrant les portes des Hautes écoles universitaires.

Des **Cours préparatoires** à deux niveaux sont organisés sur une année pour permettre aux candidats n'ayant pas ou plus les bases nécessaires dans les disciplines fondamentales (français, mathématiques, allemand et anglais) de se remettre à un niveau équivalent à celui autorisant l'entrée en École de culture générale (niveau 1) ou en École de Maturité (niveau 2) au terme de la scolarité obligatoire. Ces cours permettent également une préparation aux épreuves cantonales d'admission en classe de maturité professionnelle post-CFC.

1.2. Organisation

Tous les cours du Gymnase Pour Adultes ont lieu sur le site du Gymnase de Chamblandes, à Pully. Pour permettre aux candidats de mener en parallèle études et activité professionnelle à temps partiel, ces cours sont donnés essentiellement le soir. Toutefois, afin d'alléger la fin de la semaine, des cours ont également lieu le vendredi après-midi. L'horaire général est homogène du lundi au jeudi ; attention à l'horaire spécial du vendredi (période 3 décalée de 10 minutes)!

Horaire du lundi au jeudi

période	de ... à ...
4	18h10 – 18h55
5	18h55 – 19h40
<i>pause</i>	
6	19h50 – 20h35
7	20h35 – 21h20

Horaire du vendredi

période	de ... à ...
1	15h45 – 16h30
2	16h30 – 17h15
<i>pause</i>	
3	17h25 – 18h10
4	18h10 – 18h55

Ces formations impliquant un important travail personnel en dehors des cours, l'expérience montre qu'il n'est pas réaliste d'imaginer pouvoir conserver une occupation professionnelle à plein temps pendant les études au Gymnase Pour Adultes, et un taux maximal de 60% est conseillé.

Les dates de début et de fin des cours, ainsi que des vacances, sont identiques à celles fixées par le *Département de la formation, de la jeunesse et de la culture* (DFJC) pour les écoles de jour. L'année scolaire commence à la fin du mois d'août et se termine au début du mois de juillet de l'année suivante. La fin du premier semestre est fixée en janvier.

1.3. Condition générale d'admission

Les *Cours préparatoires* sont destinés, comme toutes les formations offertes par les gymnases vaudois, aux étudiants domiciliés dans le Canton de Vaud.

Les candidats domiciliés dans un autre canton peuvent s'inscrire aux cours dispensés par le Gymnase Pour Adultes (GyPAd) pour autant qu'ils aient obtenu l'autorisation de leur canton de domicile et sous réserve des places disponibles. Dans ce cas, en vertu de la *convention inter-cantonale du 21 mai 2005 réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile*, c'est le canton de domicile qui encaisse l'écolage et qui paie au canton de Vaud les frais effectifs de la formation.

Un étudiant ne peut prendre domicile dans le canton de Vaud uniquement pour y suivre les cours du GyPAd.

1.4. Procédure d'inscription

En principe, les inscriptions sont enregistrées par année scolaire. Elles se prennent jusqu'au **31 mars** précédant la rentrée scolaire.

Les inscriptions parvenant hors délai sont également examinées et peuvent être acceptées dans la limite des places disponibles. En cas d'inscriptions trop nombreuses, les dernières inscriptions sont enregistrées sur une liste d'attente.

Les formulaires d'inscription peuvent être demandés au secrétariat du GyPAd (adresse au verso) ou directement téléchargés sur le site du Gymnase de Chamblandes, sous l'onglet Gymnase Pour Adultes.

Les dossiers d'inscription doivent ensuite être envoyés au secrétariat du Gymnase Pour Adultes.

1.5. Taxe d'inscription et écolage annuels

Une taxe annuelle d'inscription de CHF 70.- est perçue pour tous les étudiants au moment de l'inscription ; cette taxe n'est pas remboursée aux candidats inscrits définitivement au 1^{er} juillet et qui annulent ensuite leur inscription.

De plus, un écolage annuel est perçu. Pour les étudiants domiciliés dans le canton de Vaud, le montant de l'écolage annuel est de CHF 720.- mais se voit sensiblement réduit lorsque un ou plusieurs enfants sont à charge de l'étudiant.

L'écolage annuel se paie **avant le 30 novembre** et est dû en principe même en cas d'interruption des études. Les candidats reçoivent en temps voulu toutes les indications utiles.

Les étudiants domiciliés dans un autre canton et qui ont reçu une autorisation du Département de l'instruction publique de leur canton ne paient pas d'écolage au canton de Vaud, la participation financière aux frais de formation étant versée par le canton de domicile au canton de Vaud. En revanche, ils auront à payer un écolage à leur canton de domicile, selon les tarifs et modalités fixés par celui-ci.

1.6. Bourses d'études

Des bourses d'études peuvent être accordées en cas de nécessité. Les requêtes doivent être adressées à l'Office des bourses du canton de domicile des participants. Pour les étudiants vaudois, les formules de demande de bourse sont disponibles sur le site internet de l'*Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage* (www.vd.ch/ocbe). Les étudiants sont toutefois rendus attentifs au fait que l'*Office cantonal vaudois des bourses d'études et d'apprentissage* accorde difficilement des bourses aux étudiants du Gymnase Pour Adultes pour la double raison qu'ils peuvent en principe travailler la journée et qu'ils suivent une formation seconde. Toutefois, dans la dernière année de formation, une bourse (à 50% le premier semestre et à 100% le second semestre) est envisageable.

Les bénéficiaires d'une bourse d'études sont astreints au paiement de la taxe d'inscription et de l'écolage.

1.7. Assurances

Les étudiants ne sont pas assurés par l'école à titre complémentaire et sont donc couverts exclusivement par leur(s) assurance(s) personnelle(s).

1.8. Renseignements

De plus amples renseignements sur l'organisation de l'*Ecole de maturité pour adultes* (EMA) l'*Ecole de culture générale pour adultes* (ECGA) et des *Cours préparatoires*, ainsi que les formules de demandes d'admission, peuvent être obtenus à l'adresse ci-après :

Gymnase Pour Adultes GyPAd

Avenue des Désertes 29 – Case postale 175
1009 Pully

Secrétariat :

tél. : 021 557 46 62
courriel : gymnase-pour-adultes@vd.ch

Chargé de direction :

tél. direct : 021 557 46 55
courriel : michael.reichen@vd.ch

2. COURS PRÉPARATOIRES

2.1. Objectif et durée

Les *Cours préparatoires* sont destinés à des personnes qui, en raison de leur parcours scolaire antérieur ou d'une trop longue interruption des études, n'ont pas un niveau scolaire jugé suffisant pour suivre soit l'*École de culture générale pour adultes* (ou une *classe de maturité professionnelle post-CFC*), soit l'*École de maturité pour adultes*. Ces cours ont pour objectif d'amener, en une année, les étudiants à un niveau équivalent à celui permettant en fin de scolarité obligatoire un passage en École de culture générale (pour les cours de niveau 1) ou en École de maturité (pour les cours de niveau 2). L'effort est concentré sur un nombre restreint de disciplines, à savoir le français, les mathématiques, l'allemand et l'anglais. A ces quatre disciplines de base s'ajoutent des cours de méthodologie et de bureautique pour les cours préparant à l'ECGA, et des cours d'introduction aux sciences humaines et expérimentales pour ceux préparant à l'EMA.

2.2. Admission

L'admission est enregistrée sous réserve des places disponibles ; si nécessaire, la direction tient à jour une liste d'attente. Hormis la condition générale d'admission au Gymnase Pour Adultes (domicile, voir point 1.3.) l'admission n'est pas soumise à des conditions particulières. Toutefois, sur la base d'un entretien (par téléphone ou sur rendez-vous) et du dossier de pré-inscription, la direction peut guider le choix des candidats vers l'un ou l'autre des cours préparatoires, voire déconseiller l'inscription aux candidats pour lesquels le pronostic de réussite est trop faible et les réorienter vers d'autres voies de formation.

Par ailleurs, toute admission est enregistrée à l'essai pour cinq à six semaines. Au terme de cette période, la direction du GyPAd évalue la situation et décide du maintien dans la classe ou propose une autre solution.

2.3. Validation des acquis et dispenses de cours

Les *Cours préparatoires* forment un tout. Toutefois, les candidats peuvent bénéficier d'une reconnaissance de leurs acquis débouchant sur la dispense de tout ou partie de certains cours. Toutes les connaissances déjà acquises par le candidat sont prises en compte, discipline par discipline, et les dispenses des cours correspondants sont accordées sur la base des diplômes ou attestations présentés, voire de tests et/ou d'entretiens avec les maîtres de ces disciplines.

Une dispense des cours ne dispense pas de la participation aux travaux écrits qui permettent d'établir la moyenne semestrielle puis annuelle de chaque discipline.

La décision d'une dispense relève de la direction, sur préavis de l'enseignant en charge du cours. Sauf circonstances exceptionnelles, ce préavis ne peut pas être donné avant que le maître concerné ait eu un entretien avec le candidat demandant une dispense ; en conséquence, aucune dispense n'est accordée avant le début des cours.

Cas particulier : sous réserve des mesures d'allégement définies ci-dessus, le cours d'allemand est obligatoire, même pour les étudiants qui manifestent l'intention de suivre ultérieurement l'italien, de manière à leur permettre à l'entrée en *École de culture générale pour adultes* (ECGA) ou en *École de maturité pour adultes* (EMA) d'effectuer un choix véritable et en toute connaissance de cause.

2.4. Grille horaire et évaluation

La dotation horaire de chaque discipline est donnée dans le tableau ci-dessous.

La certification de chaque cours se fait par une évaluation continue tout au long de l'année sous forme de travaux écrits, exposés, interrogations orales, etc. Le nombre minimal de notes à obtenir dans une discipline est lié au nombre de périodes hebdomadaires attribuées à ladite discipline, et est rappelé ci-dessous:

Cours préparatoires à l'entrée en ECGA (niveau 1)

Discipline	Nbre périodes hebdomadaires	Nbre min. de notes (année)	Nombre min. de notes (1 ^{er} semestre)
Français	4	7	3
Mathématiques	4	7	3
Allemand	4	7	3
Anglais	4	7	3
Informatique-bureautique*	1	3	
Cours de renforcement**	1	-	2
Cours de renforcement**	1	-	2
Méthodologie	1	-	-
Total hebdomadaire		20	

Cours préparatoires à l'entrée en EMA (niveau 2)

Discipline	Nbre périodes hebdomadaires	Nbre min. de notes (année)	Nombre min. de notes (1 ^{er} semestre)
Français	4	7	3
Mathématiques	4	7	3
Allemand	4	7	3
Anglais	4	7	3
Introduction Sciences hum.*	1	3	
Introduction Sciences exp.*	1	3	
Cours de renforcement**	1	-	1
Cours de renforcement**	1	-	1
Total hebdomadaire		20	

*Les cours dotés d'une seule période se déroulent en fait sur un semestre à raison de deux périodes hebdomadaires.

**En début d'année, chaque étudiant doit obligatoirement choisir deux cours de renforcement d'une période chacun dans deux disciplines de son choix parmi les disciplines de base. Ces cours se donnent en alternance à raison de deux périodes tous les quinze jours. Il est possible de changer de cours de renforcement au semestre.

Tous les cours des deux voies préparatoires se donnent en parallèle dans les deux classes (p.ex. anglais niveau 1 en même temps qu'anglais niveau 2, maths niveau 1 en même temps que maths niveau 2, etc.) ce qui permet d'éventuels passages d'un niveau à l'autre dans telle ou telle discipline en fonction des aptitudes des candidats, sans changer leur objectif de formation. Ces changements de niveau ne sont possibles que durant le 1^{er} semestre.

2.5. Conditions de réussite

Les *Cours préparatoires* permettent l'entrée dans la filière visée (EMA ou ECGA, voire MP post-CFC) si l'étudiant obtient un certain total de points entre les moyennes de français, d'allemand, de mathématiques et d'anglais. Ce total varie en fonction du niveau suivi dans chaque discipline, selon le tableau suivant :

Niveaux dans les quatre disciplines de base (ordre indifférent)	Nbre de points pour admission en EMA	Nbre de points pour admission en ECGA)	Nbre de points pour admission MP-post CFC*
2 – 2 – 2 – 2	16	14	16
2 – 2 – 2 – 1	17	14.5	16
2 – 2 – 1 – 1	18	15	16
2 – 1 – 1 – 1	–	15.5	16.5
1 – 1 – 1 – 1	–	16	17

*Les examens cantonaux d'admission restent obligatoires, et l'admission sur la base des résultats annuels en cours préparatoires n'est envisageable qu'en cas d'échec auxdits examens.

Par ailleurs, pour les cours préparant à l'ECGA, une moyenne suffisante en informatique-bureautique est également exigée. De même, pour les cours préparant à l'EMA, une moyenne suffisante doit être obtenue pour chacun des deux cours d'introduction aux sciences humaines d'une part et expérimentales d'autre part.

Au cas où l'insuffisance dans une discipline au plus bloque l'accès à la filière visée (EMA ou ECGA), les candidats ont la possibilité d'effectuer en août un examen de rattrapage dans ladite discipline. L'accès à la session de rattrapage peut être refusé à un étudiant dont la fréquentation des cours a été trop irrégulière durant l'année scolaire.

En principe, le redoublement des cours préparatoires n'est pas autorisé.

La *Conférence des maîtres du GyPAd* apprécie les cas limites et/ou les circonstances particulières.

Important : les étudiants suivant les cours préparatoires en vue d'entrer dans une classe de maturité professionnelle post-CFC doivent obligatoirement s'inscrire (jusqu'au début du mois d'avril) auprès de la DGEP aux examens d'admission qui ont lieu à la fin mois d'avril ou début mai.

2.6. Attestation

Les candidats quittant le Gymnase Pour Adultes après avoir suivi les *Cours préparatoires* peuvent obtenir une attestation de suivi de ces cours en plus du bulletin final.

2.7. Programme des cours

Le programme des cours de français, d'allemand, d'anglais et de mathématiques des cours préparatoires à l'entrée en ECGA est celui de la dernière année de la voie secondaire générale (VG) niveau 2.

Le programme des cours de français, d'allemand, d'anglais et de mathématiques des cours préparatoires à l'entrée en EMA est celui de la dernière année de la voie secondaire pré-gymnasiale (VP).

D'autre part, le programme des deux cours spécifiques de la voie menant à l'ECGA est le suivant :

- **Méthodologie :**

Objectifs

Permettre à l'étudiant :

- de prendre conscience de ses propres procédures d'apprentissage face à différentes tâches spécifiques (de ses stratégies pour comprendre, mémoriser, réfléchir, résoudre un problème, ...)
- d'identifier les stratégies performantes et de repérer celles qui le rendent non performant ;
- d'acquérir des outils et de s'approprier des méthodes adaptées à la fois à sa manière de fonctionner et aux exigences de la tâche ;
- de mieux exploiter ses ressources et de s'entraîner au transfert des compétences ;
- de réfléchir à la mise en œuvre d'une gestion efficace du temps (découvrir sa relation avec le temps, identifier et analyser les obstacles, repérer des priorités).

Contenus

- Prise de conscience des procédures et stratégies d'apprentissage au travers d'activités diverses (en référence à la gestion mentale et à la métacognition).
- Fonctionnement de la mémoire et techniques de mémorisation, techniques de prise de notes, de lecture efficace, de résumé, ...
- Problématique de la restitution des connaissances ; analyse de travaux écrits et exploitation des erreurs.
- Préparation aux examens (se mettre dans un projet de réussite, planifier et organiser les révisions, gérer le stress et le trac).

- **Informatique et bureautique**

Système d'exploitation

- création de dossiers ;
- recherche de documents ;
- enregistrement correct des documents.

Connaissances de base du traitement de texte

- frappe au kilomètre ;
- sélections ;
- copier, couper, coller, glisser-déplacer ;
- marges, alignements, interlignes, mise en forme des caractères ;

- retraits, énumération automatique ;
- en-tête, pied de page ;
- vérification orthographique, séparation de mots ;
- tabulateurs, mise en page de lettres simples ;
- insertion de données.

Les programmes des cours spécifiques de la voie menant à l'EMA, soit le cours d'introduction aux sciences humaines et le cours d'introduction aux sciences expérimentales, sont en construction et seront communiqués au début de chacun de ces deux cours semestriels.